



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'emploi

Question écrite n° 39568

Texte de la question

M. Gerard Manuel attire l'attention de M. le ministre delegue au budget sur le labyrinthe des mesures qui existent dans notre pays en faveur de l'emploi. Avec 12 p. 100 de personnes sans emploi, les lois et reglements font pourtant la preuve de leur relative inefficacite. Le recent debat d'orientation budgetaire a ete l'occasion d'evoquer une simplification et une remise a plat du systeme pour davantage d'efficacite. Il lui demande de bien vouloir lui preciser quelles sont ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

La quarantaine de mesures que gere le ministere du travail et des affaires sociales forme un dispositif qui peut paraitre morcele. Cependant chacune de ces aides peut etre classée dans l'un des trois objectifs quasi permanents de la politique de l'emploi en longue periode - l'enrichissement de la croissance en emplois, la lutte contre l'exclusion professionnelle et la fracture sociale, l'adaptation des entreprises aux mutations technologiques. L'efficacite des aides doit etre appreciee non seulement en fonction de leur objectif, mais également en tenant compte du delai au-dela duquel leur action devient effective. Or, les mesures qui visent a enrichir la croissance en emplois par l'abaissement du cout du travail ne produisent leurs effets qu'a moyen terme (3-4 ans). Ainsi l'abattement sur les emplois a temps partiel cree en 1992 a pour objectif la creation de 50 000 emplois. Le dispositif de la ristourne unique qui fusionne dans un souci de simplification, la ristourne degressive sur les bas salaires et l'exoneration de cotisations patronales d'allocations familiales, devraient avoir un effet emploi de 150 000. Mais la mesure de cet effet ne pourra veritablement se faire qu'a echeance de 3 ans. A l'inverse, les mesures visant la reinsertion professionnelle comme le CES, le CIE, les contrats d'apprentissage et de qualifications ont un objectif antiselectif a court terme qui vise a compenser les handicaps que rencontrent certains publics face a l'acces a l'emploi. Le combinaison des effets de court et moyen terme des aides a l'emploi qui s'appliquent a plus de 2 millions de personnes chaque annee correspond a 1,2 million de chomeurs evites. Enfin, dans le souci d'accroitre l'efficacite de la politique de l'emploi, le Gouvernement a recemment decide de supprimer l'APEJ dont les effets etaient incertains et de recentrer le CIE sur des publics en grande difficulte en modulant le montant de la prime en fonction de la duree au chomage et des caracteristiques des beneficiaires.

Données clés

Auteur : [M. Manuel Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39568

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 1996, page 2929

Réponse publiée le : 4 novembre 1996, page 5815